

## Contrat de location 202...

## Salle de Réception de JONNECOURT

Entre Mr MACAREZ Hervé, représentant l'EARL MACAREZ,  
Ferme de Jonnecourt 02110 Brancourt le Grand, désigné ci-après « le bailleur »  
Et.....

Demeurant à : .....

Téléphone : .....

Désigné ci – après « le locataire »

### ARTICLE 1-OBJET ASSURANCE

Date de la manifestation : ..... La location débute du **Jeudi** ou vendredi **précédent la réception 14 h** au **lundi suivant la réception 11 h.** (sauf jour férié avant ou après la réception ,à définir)

Objet de la manifestation .....

Nombre de personnes prévues : ..... Personnes (effectif maxi avec personnel : 292, jauge à respecter)

En cas d'accident, la responsabilité du bailleur ne pourra être engagée si le nombre de personnes est supérieur à la capacité de la salle , si les sorties de secours et accès aux extincteurs sont obstrués.

Attestation d'assurance RC: ..... Compagnie : ..... contrat : .....

**Attestation à donner le jeudi 14h à la remise des clefs avec le dépôt de garantie et le solde.**

### ARTICLE 2-Locaux :

Les lieux concernés sont :

La bergerie 288 m2 (comprend bergerie haute 135 m2 et bergerie basse 153 m3)

Le préau 150 m2

Les sanitaires (4) , l'office et ses équipements , le bar , la salle de repos et le parking .

Les grandes et petites assiettes , sont mis à disposition dans l'état , à rendre lavés .

**L'ensemble des lieux devra être balayé (lavage au soin du bailleur) , les taches de gras frottées ( notamment la terrasse ) , les tables -chaises souillées ( cirage sur les pieds ..) seront lavées par vos soins ( produits mis à votre disposition)**

**Les poubelles (sacs fermés) et verres doivent être repris par le locataire.**

**Il ne sera toléré aucun papier, mégot, plastique , paille , bonbons , chewing- gum..., lors de l'état des lieux .**

Les panneaux de direction installés à Jonnecourt ou dans les villages devront être retirés le lundi maximum

**IL EST INTERDIT DE ROULER AVEC UN VEHICULE SUR LA TERRASSE EXTERIEURE EN PAVE**

### ARTICLE 3-Mobiliers :

La location comprend : tables rondes, tables rectangulaires, chaises Napoléon (restent dans la salle), portant.

Le matériel mis à disposition doit être rendu propre et en bon état de fonctionnement

**Le rangement fait comme à l'origine (piles de 5 chaises) tables superposées pied non repliés par 2 ( cf photos office )**

Un inventaire et état des lieux seront faits à la remise des clefs et le lundi matin entre 10h et 12 h, le locataire est tenu de rester le temps nécessaire pour procéder à l'état des lieux de sortie.

### ARTICLE 4-Règlement intérieur

-Il est demandé au locataire d'éviter les nuisances sonores à l'extérieur de la salle notamment les klaxons la nuit.

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

-il est interdit de sous -louer les locaux.

-il est interdit de pénétrer dans la cour de ferme. (sauf à l'arrivée et au départ )

-la préparation des repas se fera exclusivement dans l'office de la salle. (sauf accord avec le bailleur )-le bailleur ne pourra être tenu de tout dommage causé aux véhicules ou matériel sur le parking.-il est interdit de cueillir ou abimer les fleurs et plantations diverses et de monter sur la gloriette,

**ARTICLE 5 -Charges incombant au locataire :** Le papier toilette, les torchons, le linge de table, les savons sont à la charge du locataire., Le bailleur fournit les essuis mains dans les sanitaires.,

**ARTICLE 6 Charges et conditions du locataire** Le locataire est tenu :De régler l'acompte de **1 500..... €** à la signature du présent contrat. (Régulé par virement bancaire le..... )

**De verser le dépôt de garantie de 1 500 € à la remise des clefs,** cette somme sera restituée après signature de l'état des lieux de sortie. En cas de dommages observés, le montant des réparations, du nettoyage ou du remplacement du matériel sera déduit du dépôt de garantie, si le montant du préjudice est supérieur au montant de la caution, le locataire s'engage à rembourser les frais supplémentaires sous 6 jours ouvrables après constatation des dégâts.

Défibrillateur Automatique: est à votre disposition, son usage sera facturé 300€ ttc (cout consommables batterie -électrode)

**En cas d'annulation de la réservation moins de 12 mois avant la date de la réception le locataire s'engage à régler 80% du montant total, si cette date est relouée aux mêmes conditions le bailleur remboursera les sommes versées moins 100€ de frais .**

De régler le solde de la location ..... **TTC** € à la remise des clefs et **...100 ... €** pour le ménage.

### ARTICLE 7-Obligations du bailleur

Le bailleur s'engage à fournir une salle utilisable et chauffée durant toute la durée de location.

Fait à ...JONNECOURT....., le / / 202...

En 2 exemplaires signés dont un remis au locataire , La signature du locataire doit être précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Bailleur

Le Locataire

EARL MACAREZ

Par courrier : EARL MACAREZ - JONNECOURT -02110 BRANCOURT LE GRAND

IBAN FR76 1020 6000 2323 3467 4899 041 BIC AGRIFRPP802